

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2177

1^{er} septembre 2012

SOMMAIRE

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l.	104450	Menuires S.à r.l.	104489
Assieme S.A.	104460	Merit Invest S.A.	104490
Bâloise Vie Luxembourg S.A.	104472	Meubles Moreira S.à r.l.	104490
Catamaran S.à r.l.	104472	Meubles Moreira S.à r.l.	104490
C. Hypothek Lux S.à r.l.	104459	Meubles Moreira S.à r.l.	104491
Cirque du Soleil i.i.i.	104481	MGP Artemis S.à r.l. SICAR	104485
Design Carrelages S.A.	104482	Mirabilis s.à r.l.	104491
Hifi International S.A.	104482	Mister Copy	104491
Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l.	104493	Möbel O. Müller S.à r.l.	104491
JER Adriana S. à r.l.	104483	Mom Participations S.à r.l.	104492
LIBF (I) S.à r.l.	104483	Monalie S.à r.l.	104492
LMLux	104484	Morgan Stanley Infrastructure S.A.	104487
Logistis III Luxembourg Feeder S.A.	104484	Movela S.à r.l.	104492
Logistis Luxembourg Feeder S.A.	104484	Mustang Boch	104493
Loisir & Bien Etre S.à r.l.	104484	Mustang Frankfurt	104495
LPInvest	104484	Mustang Hat	104495
LPM S.A.	104485	Mustang REG	104495
LUG S.à r.l.	104485	Mustang ULM 1	104496
LUXFINANCE Spf S.A.	104485	Mustang ULM 2	104496
Luxhorseracing S.A.	104485	Mutua (Luxembourg) S.A.	104492
Luxpan International S.A.	104486	ND Europe S.à r.l.	104496
Manchester Wind S.à r.l.	104486	Netotel Participations S.A.	104496
Marint S.A.	104482	New Automotive s.à r.l.	104493
Maristeph S.A.	104483	OCM Luxembourg New Gulmar Holdings S.à r.l.	104493
Marni Finance S.A.	104487	Panda TMT Investments S.à r.l.	104450
MATOSYS (machines, tools, & systems) S.A.	104487	Pizzeria-Lounge S.à r.l.	104487
MB Capital S.A.	104488	Sancar Property and Trading S.à r.l.	104489
MCMS S.A.	104488	S.C.L. Holding S.A.	104488
Media Translations S.à r.l.	104488	Sogepetrol	104489
Meditran S.A.	104489	Vimetis S.à r.l.	104491
Med TopCo B1 S.à r.l.	104486	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	104486
MegaFon S.A.	104486		

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 226.334.078,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 157.117.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 2 juillet 2012:

- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, avec effet au 30 mai 2012, est confirmé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012098963/16.

(120136505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Panda TMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.531.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Ossama BESSADA, born on September 20, 1972 in Giza, Egypt, having his private address at 9, Viale Mazzini, I-00195 Roma, Italy,

here represented by Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Panda TMT Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (other than in the United Kingdom) by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (other than to the United Kingdom) until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the active management and trading and diversification of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares

and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also appoint representatives into corporate or fund structures in which it has invested.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties, other than to third parties who are resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital and no transfer shall be made to third parties who are resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A shareholder shall not be allowed to execute an instrument of transfer inside the United Kingdom, its territorial airspace or waters.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. No person being resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes shall be appointed to the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters (other than to agents who are resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes).

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg and, in any event, shall never be in the United Kingdom its territorial airspace or waters.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. All the board resolutions shall be adopted at a meeting (i) by a majority of the votes of the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager and (ii) prior to the start of which Board has established with respect to each manager that (a) such manager is not a resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes, or (b) the shareholder(s) have confirmed that they deem such manager not a resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes. Board resolutions are recorded in minutes signed by all the managers present or represented. No manager may sign the minutes within the United Kingdom, its territorial airspace or waters.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication (other than from within the United Kingdom, its territorial airspace and waters) which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. A Managers' Circular Resolution shall not be effective for any purpose if signed by any Manager within the United Kingdom, its territorial airspace or waters.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated (other than persons who are resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes).

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers (other than persons who are resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes).

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. Shareholders' Circular Resolutions shall not be effective for any purpose if signed by any shareholder within the United Kingdom, its territorial airspace or waters.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices. No General Meeting may be held in the United Kingdom, its territorial airspace or waters.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise (other than to a person who is resident or based in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and payment

Mr. Ossama BESSADA, represented as stated above, subscribes to all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born on November 20, 1976 in Nancy, France, having his professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Georges SCHEUER, company director, born on June 5, 1967, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Moheb Milad VICTOR AWAD, company director, born on July 25, 1978, in Cairo, Egypt, having his private address at 781, Dream Land, El Wahat Road, 6th October City, Egypt.

3. The registered office of the Company is located at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de juin.

Par-devant le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Ossama BESSADA, né le 20 septembre 1972 à Gizeh, Egypte, dont l'adresse privée est située au 9, Viale Mazzini, I-00195 Rome, Italie,

représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Panda TMT Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (ailleurs qu'au Royaume-Uni) par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger (ailleurs qu'au Royaume-Uni), jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion active et le commerce et la diversification de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également nommer des représentants dans les structures sociales ou de fonds dans lesquelles elle a investi.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers, autres que des tiers résidents ou basés au Royaume-Uni à des fins fiscales au Royaume-Uni.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, et aucune cession ne sera effectuée à des tiers résidents ou basés au Royaume-Uni à des fins fiscales au Royaume-Uni.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un associé ne sera pas autorisé à exécuter un instrument de cession à l'intérieur du Royaume-Uni, son espace aérien ou ses eaux territoriales.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B. Nul, qu'il soit résident ou basé au Royaume-Uni, ne peut être nommé au Conseil si cette nomination conduit la majorité des membres du Conseil à être des résidents ou des personnes basées au Royaume-Uni à des fins fiscales au Royaume-Uni.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques (autres que des agents résidents ou basés au Royaume-Uni, à des fins fiscales au Royaume-Uni).

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg et dans tous les cas jamais au Royaume-Uni, son espace aérien ou ses eaux territoriales.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent connaître de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Toutes les décisions du Conseil doivent être adoptées à une réunion du Conseil (i) par majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les voix d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B et (ii) avant le début de laquelle le Conseil a établi à l'égard de la majorité des membres du Conseil que (a) ils ne sont ni résidents, ni basés au Royaume-Uni, ou (b) le ou les associé(s) ont confirmé qu'il(s) estime(nt) que la majorité des membres du Conseil n'est ni résidente ni basée au Royaume-Uni à des fins fiscales au Royaume-Uni. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés. Aucun gérant ne peut signer les procès-verbaux des réunions du Conseil à l'intérieur du Royaume-Uni, son espace aérien ou ses eaux territoriales.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication (autre qu'en provenance du Royaume-Uni, son espace aérien ou ses eaux territoriales) permettant à

l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Une Résolution Circulaire des Gérants ne pourra être effective à toute fin si celle-ci est signée par un gérant au Royaume-Uni, son espace aérien ou ses eaux territoriales.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B, excepté pour des questions administratives, pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant mais uniquement pour des transactions n'excédant pas dix mille Euro (EUR 10.000,-) pour chaque transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués (autres qu'à des personnes résidentes ou basées au Royaume-Uni, à des fins fiscales au Royaume-Uni).

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux (autres qu'à des personnes résidentes ou basées au Royaume-Uni, à des fins fiscales au Royaume-Uni).

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne peuvent contracter, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Des résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (L'Assemblée Générale) ou par résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque des résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, en conformité avec les Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion de l'Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les Résolutions Circulaires des Associés ne pourront être effectives à toutes fins si elles ont été signées par tout associé au Royaume-Uni, son espace aérien ou ses eaux territoriales.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tous gérants ou associés représentant plus la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. Aucune Assemblée Générale ne peut être tenue au Royaume-Uni, son espace aérien ou ses eaux territoriales.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou autre (autre qu'une personne résidente ou basée au Royaume-Uni, à des fins fiscales au Royaume-Uni), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une deuxième fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse annuellement le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne sont pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Monsieur Ossama BESSADA, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-),

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Moheb Milad VICTOR AWAD, administrateur de sociétés, né le 25 juillet 1978, au Caire, Egypte, dont l'adresse privée est située au 781, Dream Land, El Wahat Road, 6th October City, Egypte.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare à la requête du comparant que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise du texte fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2012. Relation GRE/2012/2272. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099572/524.

(120136370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

C. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.213.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099091/10.

(120136457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Assieme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.065.

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASSIEME S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 62065, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 4 décembre 1997 par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 20 mars 1998 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 12 juillet 2012 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 800.000 (huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 8.000.000 (huit millions d'euros), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transformation de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social.

2. Echange des 800.000 actions existantes contre 800.000 nouvelles parts sociales, et confirmation du capital social de EUR 8.000.000 qui sera représenté par 800.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, toutes détenues par la société CORDUSIO SOCIETÀ FIDUCIARIA PER AZIONI.

3. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera «ASSIEME S.à r.l.» et adoption des statuts d'une société à responsabilité limitée.

4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant la transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

5. Nomination d'un nouveau gérant de la société, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

6. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à Zona Industriale Rivoli, I-33010 Osoppo (Udine) et adoption par la société de la nationalité italienne sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

7. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera «ASSIEME SRL».

8. Approbation d'une situation comptable intérimaire.

9. Démission du gérant en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.

10. Nomination d'un nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Giovanni FANTONI, né à Gemona del Friuli (UD), Italie, le 28 janvier 1956, demeurant au 3, via Giovanni Fantoni, I-33013 Gemona del Friuli (UD), code fiscal: FNT GNN 56A28 D962Z, Président du Conseil d'administration;

- Monsieur Paolo FANTONI, né à Gemona del Friuli (UD), Italie, le 8 janvier 1958, demeurant au 3, via Giovanni Fantoni, I-33013 Gemona del Friuli (UD), code fiscal: FNT PLA 58A08 D962F, Vice-Président du Conseil d'administration, et fixation de leurs pouvoirs et du terme de leur mandat.

11. Nomination d'un collège de commissaires aux comptes:

- Monsieur Enzo CAINERO, né à Tavagnacco (UD), Italie, le 23 août 1944, demeurant au 7, Largo dei Cappuccini, I-33100 Udine (UD), code fiscal: CNR NZE 44M23 L065H, membre effectif, Président du Collegio Sindacale;

- Monsieur Piergiovanni CELETTI, né à Udine, Italie, le 29 juillet 1952, demeurant au 48, via Gosue Carducci, I-33100 Udine (UD), code fiscal: CLT PGV 52L29 L483C, membre effectif;

- Monsieur Salvatore CAPOMACCHIA, né à Sessa Aurunca (CE), Italie, le 1^{er} février 1942, demeurant au 35, via Sabbadini, I-33100 Udine (UD), code fiscal: CPM SVT 42B01 I767L, membre effectif;

- Monsieur Ruggero BAGGIO, né à Buja (UD), Italie, le 14 avril 1961, demeurant à Frazione Urbignacco, via Fornaci, I-33030 Buja, (UD), code fiscal: BGG RGR 61D14 B259F, membre suppléant;

- Monsieur Giuseppe VARISCO, né à Gemona del Friuli (UD), Italie, le 11 février 1960, demeurant au 54, via Pravarons, I-33013 Gemona del Friuli (UD), code fiscal: VRS GPP 60B11 D962K, membre suppléant,

et fixation de leurs pouvoirs et du terme de leur mandat.

12. Refonte complète des statuts comprenant une modification de la durée de la société ainsi qu'une reformulation de son objet social, pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

13. Délégation de pouvoirs.

14. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

15. Décision de soumettre les points ci-dessus à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide, avec l'accord préalable des obligataires, de transformer la forme de la société ASSIEME S.A. laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sans changement de l'objet social.

La transformation se fait sur base de la situation comptable de la société à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 800.000 (huit cent mille) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) contre 800.000 (huit cent mille) nouvelles parts sociales de EUR 10 (dix euros) chacune, et confirme donc le capital social de EUR 8.000.000 (huit millions d'euros) qui sera représenté par 800.000 (huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes détenues par la société CORDUSIO SOCIETÀ FIDUCIARIA PER AZIONI.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en «ASSIEME S.à r.l.» et d'adopter les statuts d'une société à responsabilité limitée uniquement en langue française comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ASSIEME S.à r.l. qui est régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à promouvoir son développement ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 8.000.000 (huit millions d'euros) représenté par 800.000 (huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant unique de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des nouveaux statuts et pour une durée indéterminée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide, avec l'accord préalable des obligataires, de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à Zona Industriale Rivoli, I-33010 Osoppo (UD), et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

L'assemblée constate qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société italienne en «ASSIEME SRL».

Huitième résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable intérimaire de la société, mentionnée ci-avant, arrêtée à la date de ce jour telle qu'elle a été rédigée par le conseil d'administration en fonction avant la transformation de la société en société à responsabilité limitée et le transfert de son siège social en Italie.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs mentionnés dans les nouveaux statuts de la société italienne, en conformité avec la législation italienne, un nouveau conseil d'administration composé de deux membres:

- Monsieur Giovanni FANTONI, né à Gemona del Friuli (UD), Italie, le 28 janvier 1956, demeurant au 3, via Giovanni Fantoni, I-33013 Gemona del Friuli (UD), code fiscal: FNT GNN 56A28 D962Z, Président du Conseil d'administration;

- Monsieur Paolo FANTONI, né à Gemona del Friuli (UD), Italie, le 8 janvier 1958, demeurant au 3, via Giovanni Fantoni, I-33013 Gemona del Friuli (UD), code fiscal: FNT PLA 58A08 D962F, Vice-Président du Conseil d'administration,

L'assemblée décide en outre que les émoluments des membres du conseil d'administration seront fixés en accord avec les tarifs en vigueur en Italie.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, pour une durée de trois ans, un collège de commissaires composé des membres suivants:

- Monsieur Enzo CAINERO, né à Tavagnacco (UD), Italie, le 23 août 1944, demeurant au 7, Largo dei Cappuccini, I-33100 Udine (UD), code fiscal: CNR NZE 44M23 L065H, membre effectif, Président du Collegio Sindacale;

- Monsieur Piergiorgio CELETTI, né à Udine, Italie, le 29 juillet 1952, demeurant au 48, via Gosue Carducci, I-33100 Udine (UD), code fiscal: CLT PGV 52L29 L483C, membre effectif;

- Monsieur Salvatore CAPOMACCHIA, né à Sessa Aurunca (CE), Italie, le 1^{er} février 1942, demeurant au 35, via Sabbadini, I-33100 Udine (UD), code fiscal: CPM SVT 42B01 I767L, membre effectif;

- Monsieur Ruggero BAGGIO, né à Buja (UD), Italie, le 14 avril 1961, demeurant à Frazione Urbignacco, via Fornaci, I-33030 Buja, (UD), code fiscal: BGG RGR 61D14 B259F, membre suppléant;

- Monsieur Giuseppe VARISCO, né à Gemona del Friuli (UD), Italie, le 11 février 1960, demeurant au 54, via Pravarons, I-33013 Gemona del Friuli (UD), code fiscal: VRS GPP 60B11 D962K, membre suppléant,

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Douzième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, cette refonte comprenant une modification de la durée de la société pour fixer son terme au 31 décembre 2050 ainsi qu'une reformulation de son objet social dans les termes repris dans les statuts reproduits ci-après.

Il est entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Le texte des nouveaux statuts aura la teneur suivante:

Titolo I. Denominazione - Comune della sede attività dell'oggetto sociale - Durata

Art. 1. Denominazione.

1.1 È costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione:
“ASSIEME SRL”.

Art. 2. Comune dalla sede.

2.1 La sede della società è posta nel Comune di Osoppo (UD).

2.2 Potranno essere istituite sedi secondarie, succursali, agenzie e rappresentanze anche altrove.

Art. 3. Attività dell'oggetto sociale.

3.1 La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'acquisto, la vendita e la gestione di immobili e terreni esclusa l'intermediazione, la fabbricazione ed il commercio di mobili e di articoli per l'arredamento in genere;

- l'assunzione di partecipazioni ed interessenze in società ed imprese industriali – commerciali operanti sia in Italia che all'estero;

- la consulenza in materia di struttura finanziaria, di strategia industriale e commerciale;

- la consulenza nella gestione ed amministrazione di aziende e patrimoni, la gestione di servizi informatici, di elaborazione di dati informativi, di elaborazione di dati contabili, la consulenza per lo sviluppo interno alle aziende in materia di informatica, anche mediante corsi di istruzione del personale;

- la consulenza di mercato e di organizzazione della rete di vendita, la consulenza in materia di attività pubblicitaria, di organizzazione del lavoro e di prestazione di servizi, anche mediante la selezione e formazione del personale.

La società potrà inoltre compiere tutti gli atti occorrenti, ad esclusivo giudizio dell'Organo Amministrativo, per l'attuazione dell'oggetto sociale, così fra l'altro:

- compiere operazioni commerciali ed industriali, finanziarie e bancarie, ipotecarie ed immobiliari, compreso l'acquisto, la vendita e la permuta di beni mobili anche registrati, immobili e diritti immobiliari;

- ricorrere a qualsiasi forma di finanziamento con Istituti di Credito, Banche, società e privati nazionali ed esteri, concedendo le opportune garanzie reali se ed in quanto richieste;

- concedere fidejussioni, avalli e garanzie reali, anche a favore di terzi;

3.2 La società, in via non prevalente, non nei confronti del pubblico (e quindi con esclusione delle attività indicate negli artt. 106 e 113 del D.Lgs. 385/93) e, comunque, con esclusione di tutte le attività riservate previste dal predetto Decreto Legislativo e dal D.Lgs. 58/98, può compiere tutte le operazioni immobiliari, mobiliari e finanziarie necessarie od utili al raggiungimento dell'oggetto sociale principale.

A tal fine può concedere fidejussioni, prestare avalli e consentire iscrizioni ipotecarie sugli immobili sociali e prestare ogni altra garanzia reale e/o personale per debiti e obbligazioni propri o di terzi, ogni qualvolta l'organo di amministrazione lo ritenga opportuno.

Tutte queste attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio nonché nel rispetto della normativa in tema di attività riservate ad iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali.

Ove la società intendesse effettuare la raccolta del risparmio presso soci e/o dipendenti, ciò dovrà avvenire in conformità della delibera CICR 19 luglio 2005, n°1058 (pubblicata sulla Gazzetta Ufficiale n°188 del 13 agosto 2005), in relazione all'art.11 del D.Lgs. 1° settembre 1993 n°385, salve le eventuali disposizioni integrative e modificative.

Art. 4. Durata.

4.1 La durata della società è fissata fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 e potrà essere prorogata con decisione dei soci.

Titolo II. Capitale sociale - Altri rapporti dei soci - Titoli di debito

Art. 5. Capitale.

5.1 Il Capitale sociale è fissato in Euro 8.000.000,00 (ottomilioni)

Art. 6. Aumento e riduzione del capitale.

6.1 Fatta eccezione per l'ipotesi prevista dall'art. 2482-ter Codice Civile, con la decisione di aumento del capitale sociale può essere escluso il diritto dei soci di sottoscrivere le quote di nuova emissione, che possono, quindi, essere offerte a terzi. In tal caso spetta ai soci, che non hanno consentito alla decisione, il diritto di recesso a norma dell'art.2473 Codice Civile.

6.2 La decisione sull'aumento del capitale sociale può anche consentire, disciplinandone le modalità, che le parte di aumento di capitale, non sottoscritta da uno o più soci, sia sottoscritta dagli altri soci o da terzi.

Art. 7. Altri apporti dei soci.

7.1 I soci potranno eseguire, su richiesta dell'organo amministrativo, versamenti a fondo perduto o in conto capitale ovvero finanziamenti sia fruttiferi che infruttiferi, che non costituiscano raccolta del risparmio tra il pubblico ai sensi delle

vigenti disposizioni di legge in materia bancaria e creditizia, salvo contraria pattuizione, i finanziamenti si intendono sempre infruttiferi di interessi.

7.2 Si applica l'art.2467 Codice Civile per il rimborso ai soci dei finanziamenti previsti da tale norma.

7.3 In caso di versamenti a fondo perduto e in conto capitale, le relative somme potranno essere utilizzate per la copertura di eventuali perdite ovvero trasferite a diretto aumento del capitale.

Art. 8. Titoli di debito.

8.1 La società non può emettere titoli di debito ai sensi dell'art.2483 Codice Civile.

Titolo III. Soci - Circolazione delle partecipazioni sociali - Recesso - Esclusione

Art. 9. Diritti dei soci.

9.1 Il domicilio dei soci, nei rapporti con la società o tra di loro, è quello che risulta dal Registro delle Imprese.

Art. 10. Disciplina delle partecipazioni e loro trasferimento per atto tra vivi.

10.1 Nel caso di comproprietà di una partecipazione, i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune nominato secondo le modalità previste dagli artt.1105 e 1106 Codice Civile.

Nel caso di pegno, usufrutto o sequestro delle partecipazioni si applica l'art.2352 Codice Civile.

10.2 Quando nel presente articolo viene utilizzato il sostantivo "trasferimento" o il verbo "trasferire", deve intendersi ogni atto o negozio, a titolo oneroso o gratuito, il quale abbia come risultato, anche indiretto, quello di attuare un mutamento nella titolarità del diritto di piena o nuda proprietà sulla partecipazione o su parte di essa, o di realizzare la costituzione di un diritto di pegno o usufrutto sulla medesima o su parte di essa o, infine, un mutamento nella titolarità di tali diritti limitati. Sono pertanto ricompresi, a titolo d'esemplificazione, non esaustiva, la vendita (anche coattiva), la permuta, la donazione (anche indiretta), la cessione dei beni ai creditori, il conferimento societario, la transazione e la dazione in pagamento.

10.3 L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione da parte della stessa agli effettivi proprietari è soggetta alle disposizioni del presente articolo.

10.4 Le partecipazioni sono trasferibili per atto tra vivi nel rispetto della procedura prevista dal presente articolo.

A tal fine il socio che intenda trasferire a uno o più soci o anche a terzi in tutto o in parte, la propria partecipazione, deve preventivamente offrirla a tutti gli altri soci, i quali hanno diritto di comprarla, alle seguenti condizioni:

a) il socio, intenzionato al trasferimento, dovrà comunicare la propria offerta all'organo amministrativo con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno o con qualsiasi altro mezzo che fornisca la prova dell'avvenuto ricevimento;

b) l'offerta deve indicare specificamente la partecipazione oggetto del trasferimento, la tipologia dell'atto o del negozio attraverso il quale si intende realizzare il trasferimento medesimo, il nominativo del soggetto interessato all'acquisto e, se si tratti di società di capitali, il nominativo dall'azionista o quotista persona fisica di riferimento, il prezzo pattuito o - quando tale indicazione non fosse possibile per la natura dell'atto di trasferimento - il valore in denaro che si intende attribuire alla partecipazione, le condizioni, i tempi del trasferimento ed ogni altro elemento significativo;

c) l'Organo amministrativo, entro 15 (quindici) giorni dal ricevimento dell'offerta, la comunicherà a tutti gli altri soci;

d) a pena di decadenza, nei 60 (sessanta) giorni successivi al ricevimento da parte dell'Organo amministrativo della comunicazione dell'offerta, ogni socio interessato all'acquisto deve a sua volta comunicare all'Organo amministrativo, con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno o con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, la propria volontà incondizionata di esercitare la prelazione per l'intera partecipazione offerta;

e) in caso di esercizio del diritto di prelazione da parte di più soci, in mancanza di diverso accordo tra questi ultimi, la partecipazione offerta sarà attribuita ai medesimi, in proporzione alle rispettive partecipazioni all'intero capitale sociale, senza tener conto della complessiva partecipazione del socio intenzionato al trasferimento e degli altri soci che non hanno esercitato il diritto di prelazione;

f) qualora, pur comunicando di voler esercitare il diritto di prelazione, nel rispetto del termine di cui alla precedente lettera d) , taluno dei soci dichiara di non essere d'accordo sul prezzo o sul valore in denaro indicato nell'offerta, il prezzo, in mancanza di diverso accordo tra le parti, sarà determinato, da un arbitratore nominato dal Presidente del Tribunale di Udine su istanza della parte più diligente; nell'effettuare la sua determinazione l'arbitratore dovrà tener conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali da essa posseduti, della sua posizione nel mercato e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di partecipazioni societarie, con particolare attenzione ad un eventuale "premio di maggioranza" per il caso di trasferimento del pacchetto di controllo della società;

g) l'Organo amministrativo dovrà comunicare al socio offerente e a tutti gli altri soci, entro 15 (quindici) giorni dalla scadenza del termine di cui al precedente punto d) o dalla data in cui sarà venuto a conoscenza del prezzo determinato dall'arbitratore, l'accettazione dell'offerta con l'indicazione dei soci accettanti, della ripartizione tra gli stessi della partecipazione offerta, della data fissata per il trasferimento, del prezzo di trasferimento, che dovrà essere pari a quello dall'offerta o pari al valore indicato nell'offerta o a quello determinato dall'arbitratore;

h) la partecipazione dovrà essere trasferita entro 30 (trenta) giorni dalla data di ricevimento della comunicazione di cui al precedente punto g);

i) qualora nessun socio intenda acquistare la partecipazione offerta nel rispetto dei termini e delle modalità sopra indicati, il socio offerente sarà libero di trasferire l'intera partecipazione all'acquirente indicato nella comunicazione di cui ai precedenti punti a) e b) entro 60 (sessanta) giorni dal giorno in cui è scaduto il termine per l'esercizio del diritto di prelazione; in mancanza di trasferimento nel termine predetto la procedura di cui al presente articolo dovrà essere ripetuta;

l) nell'ipotesi di trasferimento di partecipazione per atto tra vivi eseguito senza l'osservanza di quanto sopra prescritto, l'acquirente non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non potrà alienare la partecipazione con effetto verso la società.

10.5 La cessione delle partecipazioni sarà possibile senza l'osservanza della procedura di cui al presente articolo, qualora il socio cedente abbia ottenuto il consenso alla cessione di quella specifica partecipazione da parte degli altri soci.

Art. 11. Trasferimento mortis causa delle partecipazioni.

11.1 Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per successione mortis causa.

In caso di continuazione della società con più eredi o legatari del socio defunto, i quali non siano addivenuti alla divisione tra loro della partecipazione caduta in successione, ma ne abbiano mantenuto la proprietà, gli stessi dovranno nominare un rappresentante comune.

Art. 12. Recesso del socio.

12.1 Il diritto di recesso compete ai soci nelle sole ipotesi previste inderogabilmente dalla legge.

12.2 Il diritto di recesso non compete ai soci nelle seguenti ipotesi:

- a) introduzione o rimozione di vincoli alla circolazione delle partecipazioni;
- b) proroga del termine di durata della società.

12.3 Il recesso può essere esercitato solamente per l'intera partecipazione posseduta.

12.4 Per i termini e le modalità di esercizio è applicabile, in quanto compatibile, l'art.2437-bis Codice Civile, salvo il maggior termine previsto dall'art.34, sesto comma, del D.Lgs. 17 gennaio 2003 n°5.

12.5 I soci che recedono dalla società hanno diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione al valore da determinarsi ai sensi del successivo art. 13).

12.6 Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se entro 90 (novanta) giorni, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Art. 13. Determinazione del valore e rimborso della partecipazione dal recedente.

13.1 I soci che recedono dalla società hanno diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione in proporzione del patrimonio sociale, ai sensi dell'art. 2473 Codice Civile.

Esso a tal fine è determinato tenendo conto dell'eventuale suo valore di mercato al momento della dichiarazione di recesso ed in particolare tenendo conto della situazione patrimoniale della società, dell'avviamento commerciale, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali da essa posseduti, dalla sua posizione nel mercato e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di partecipazioni societarie.

Art. 14. Esclusione del socio.

14.1 Può essere escluso per giusta causa il socio che:

- per almeno cinque anni consecutivi non abbia esercitato alcun diritto sociale;
- sia stato interdetto, inabilitato o al quale sia stato nominato un amministratore di sostegno;
- sia stato condannato ad una pena che importa l'interdizione anche temporanea dai pubblici uffici;
- sia sottoposto a procedure concorsuali;
- compia atti di concorrenza in danno alla società, anche attraverso società od enti, da lui amministrati salva espressa autorizzazione degli altri soci;
- abusi della informazioni ottenute con l'esercizio del diritto di ispezione di cui all'art.2476, secondo comma Codice Civile.
- altri motivi di giusta causa.

14.2 Qualora la società si componga di due soli soci, l'esclusione di uno di essi è pronunciata dal Tribunale competente per territorio su istanza dell'altro.

14.3 Negli altri casi l'esclusione è decisa, con il metodo assembleare e con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino il 75% (settantacinque per cento) del capitale sociale.

A tal fine l'assemblea deve essere convocata su richiesta di un amministratore o di un socio.

Per la valida costituzione dell'assemblea e per il calcolo della maggioranza richiesta non si tiene conto della partecipazione del socio della cui esclusione si tratta.

La deliberazione di esclusione deve essere comunicata al socio escluso e l'esclusione avrà effetto decorsi 60 (sessanta) giorni dalla comunicazione suddetta.

Entro questo termine il socio escluso può fare opposizione davanti al Tribunale competente per territorio.

14.4 Il socio escluso ha diritto alla liquidazione della sua partecipazione; al riguardo si applicano le disposizioni del precedente art.13, esclusa la possibilità del rimborso della partecipazione mediante riduzione del capitale sociale.

Nel caso in cui non si possa procedere alla liquidazione con le modalità sopra previste, la decisione di esclusione è definitivamente inefficace.

Titolo IV. Decisioni dei soci

Art. 15. Decisioni dei soci in genere.

15.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentino almeno 1/3 (un terzo) del capitale sociale sottopongano alla loro approvazione, ferma comunque restando la competenza dell'Organo amministrativo nelle ipotesi previste dall'art. 2475 ultimo comma Codice Civile.

15.2 In ogni caso, sono riservate alla competenza dei soci le decisioni sulle materie di cui all'art. 2479 secondo comma Codice Civile, sull'assunzione di partecipazioni, ai sensi dell'art.2361 Codice Civile, in altre imprese comportante una responsabilità illimitata per le obbligazioni della medesima.

15.3 In deroga all'art. 2465 secondo comma Codice Civile, non deve essere autorizzato dai soci l'acquisto da parte della società, per un corrispettivo pari o superiore al decimo del capitale sociale, di beni in natura o di crediti dei soci fondatori, dei soci e degli amministratori, nei 2 (due) anni dalla iscrizione della società nel Registro delle Imprese.

Art. 16. Assemblea.

16.1 Le decisioni dei soci sono sempre adottate con deliberazione assembleare, ai sensi dell'art.2479-bis Codice Civile.

16.2 L'assemblea deve essere convocata dagli amministratori nella sede sociale o altrove, purché in Italia o in altro Stato appartenente all'Unione Europea.

16.3 L'assemblea viene convocata con avviso spedito almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, telefax, telegramma, posta elettronica ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire ai soci al domicilio risultante dal Registro delle Imprese, o al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o allo specifico recapito che siano stati comunicati dal socio e che risultino indicati nel Registro delle Imprese. Nell'avviso di convocazione debbono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

16.4 Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione per il caso in cui nella prima l'assemblea non risultasse legalmente costituita. L'avviso potrà prevedere ulteriori convocazioni, qualora anche la seconda non raggiungesse il quorum necessario.

16.5 In mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e sindaci, se nominati, sono presenti o, per dichiarazione del presidente dell'assemblea, sono stati informati della riunione e nessuno si è opposto alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno.

Art. 17. Svolgimento dell'assemblea.

17.1 L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione (nell'ipotesi di consiglio di amministrazione) o dall'Amministratore più anziano. In caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea sarà presieduta dalla persona eletta con il voto della maggioranza dei presenti.

17.2 L'assemblea nomina un segretario anche non socio ed occorrendo uno o più scrutatori anche non soci.

17.3 Spetta al Presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

17.4 È possibile tenere le riunioni dell'assemblea, mediante mezzi di telecomunicazione, con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, e alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

- che sia consentito al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;

- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea tenuta a sensi del precedente art.16.5) i luoghi collegati a cura della società mediante mezzi di telecomunicazione, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il soggetto verbalizzante; dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli presenze quanti sono i luoghi collegati in cui si tiene la riunione.

Art. 18. Diritto di voto e quorum assembleari.

18.1 A ciascun socio spetta un numero di voti proporzionale alla partecipazione posseduta.

18.2 Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci che alla data dell'assemblea stessa risultano iscritti nel Registro delle Imprese oppure producano l'atto di cessione della quota e la ricevuta di deposito dello stesso presso il Registro delle Imprese.

18.3 Il socio può farsi rappresentare in assemblea in conformità dell'art.2479-bis Codice Civile.

18.4 Salvo che la legge non disponga diversamente, l'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino più della metà dell'intero capitale sociale.

18.5 In caso di seconda o ulteriori convocazioni, l'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino sempre più della metà dell'intero capitale sociale.

18.6 L'assemblea delibera sempre con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) dell'intero capitale sociale, salvo che nei casi previsti dall'art.2479 secondo comma, numeri 4) e 5) Codice Civile, nei quali è richiesto il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno il 75% (settantacinque per cento) dell'intero capitale sociale, salvo il disposto dell'art.34.5 del presente statuto.

Art. 19. Verbale dell'assemblea.

19.1 Le delibere dell'assemblea devono constare da verbale redatto in conformità dell'art.2375 Codice Civile.

Titolo V. Amministrazione e rappresentanza**Art. 20. Amministratori.**

20.1 La società potrà essere amministrata, alternativamente secondo quanto stabilito dai soci in occasione della nomina:

- a) da un Amministratore Unico;
- b) da un Consiglio di Amministrazione composto da un numero di membri determinato dai soci in occasione della nomina.

20.2 Gli amministratori potranno essere anche non soci. Non possono essere nominati alla carica di amministratore, e se nominati decadono dall'ufficio, coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'art.2382 Codice Civile.

20.3 Agli amministratori si applicano le disposizioni di cui all'art.2390 Codice Civile sul divieto di concorrenza.

Art. 21. Nomina e sostituzione degli amministratori.

21.1 Gli amministratori resteranno in carica a tempo indeterminato, fino a revoca o dimissioni, o per quel periodo di tempo che verrà stabilito dai soci all'atto della nomina e sono rieleggibili.

21.2 Gli amministratori possono essere revocati in ogni momento. In caso di nomina a tempo determinato si applica l'art. 2383 terzo comma Codice Civile; in caso di nomina a tempo indeterminato si applica l'art. 1725 secondo comma Codice Civile.

21.3 Nel caso sia stato nominato il Consiglio di Amministrazione, se per qualsiasi causa viene a cessare la maggioranza degli amministratori, si considerano cessati dalla carica anche gli altri amministratori. Gli amministratori rimasti in carica devono con urgenza sottoporre alla decisione dei soci la nomina del nuovo organo amministrativo. Nel frattempo, gli amministratori rimasti in carica potranno compiere i soli atti di ordinaria amministrazione.

21.4 Salva l'ipotesi di cui sopra, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con decisione approvata dal Collegio Sindacale, se nominato, purché la maggioranza sia sempre costituita da amministratori nominati dai soci. Gli amministratori così nominati restano in carica sino alla prossima decisione dei soci.

21.5 La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Art. 22. Presidente.

22.1 Se la società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione, questo elegge fra i suoi membri il Presidente, se questi non è nominato dai soci in occasione della nomina del Consiglio, ed eventualmente anche un vicepresidente che sostituisca il presidente nei casi di assenza o di impedimento, nonché un segretario, anche estraneo.

Art. 23. Decisioni dagli amministratori.

23.1 Se la società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione le decisioni dello stesso sono sempre adottate con il metodo collegiale, ai sensi del successivo art. 24.

Art. 24. Consiglio di amministrazione.

24.1 Nelle materie indicate nell'art.2475 quinto comma Codice Civile ovvero in tutti gli altri casi previsti dalla legge dal presente statuto, le decisioni del Consiglio di Amministrazione debbono essere adottate con deliberazione collegiale.

24.2 A tal fine il Consiglio di Amministrazione:

- viene convocato dal Presidente mediante avviso spedito con lettera raccomandata, ovvero, con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo (ad esempio fax, posta elettronica), almeno 3 (tre) giorni prima dell'adunanza e in caso di urgenza con

telegramma o fax da spedirsi almeno un giorno prima, nei quali vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno;

- si raduna presso la sede sociale o altrove, purché in Italia, o nell'ambito del territorio di stato appartenente all'Unione Europea.

24.3 Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i Sindaci, se nominati, sono presenti o informati della riunione.

24.4 È possibile tenere le riunioni del Consiglio di Amministrazione mediante mezzi di telecomunicazione, con intervenuti dislocati in più luoghi, e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

a) che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;

b) che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;

c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;

d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

24.5 Il Consiglio di Amministrazione delibera validamente, in forma collegiale, con la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica ed a maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità la proposta si intende respinta. Il voto non può essere dato per rappresentanza.

24.6 Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione adottate a sensi del presente articolo sono fatte constare da verbale sottoscritto dal Presidente e dal segretario; detto verbale, anche se redatto per atto pubblico, dovrà essere trascritto, nel Libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 25. Competenze degli amministratori.

25.1 L'Organo amministrativo, qualunque sia la sua struttura, ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, esclusi quelli che la legge riserva espressamente ai soci. Tuttavia sarà necessaria la preventiva autorizzazione dei soci per il compimento dei seguenti atti:

- l'assunzione di mutui con o senza garanzie;
- la concessione di garanzie a favore di terzi;
- la compravendita di aziende o rami di azienda;
- la costituzione di società di ogni tipo, di consorzi e di enti collettivi di ogni genere;
- l'acquisizione e la dismissione, a qualunque titolo, di partecipazioni ed interessenze.

25.2 Nel caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, questo può delegare le proprie attribuzioni, nei limiti di cui all'art.2381 Codice Civile, ad un comitato esecutivo composto di alcuni dei suoi membri o ad uno o più dei suoi membri, determinando i limiti della delega.

25.3 L'Organo amministrativo può nominare direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri; per la nomina sarà necessaria la preventiva autorizzazione dei soci se vengono attribuiti poteri per il compimento degli atti di cui al precedente punto 25.1).

25.4 La mancanza della preventiva autorizzazione dei soci, ogniqualevolta questa sia richiesta per il compimento di un atto di amministrazione comporta la responsabilità dell'Organo amministrativo a sensi dell'art.2476 Codice Civile e costituisce giusta causa di revoca.

Art. 26. Compensi degli amministratori.

26.1 Agli amministratori, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni, potrà essere assegnata un'indennità annua complessiva che verrà determinata dai soci, in occasione della nomina o con apposita decisione.

26.2 Nel caso la società sia amministrata da un Consiglio di Amministrazione, la remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio stesso, sentito il parere del Collegio Sindacale se nominato. I soci possono anche determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche.

Art. 27. Rappresentanza dalla società.

27.1 Il potere di rappresentanza è generale ed è attribuito agli amministratori secondo le disposizioni del presente articolo o dalla decisione di nomina.

27.2 In caso di nomina di un amministratore unico e in caso di nomina del Consiglio di Amministrazione, la rappresentanza della società spetterà all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio, all'eventuale Vice Presidente e agli amministratori cui siano state delegate attribuzioni ai sensi del precedente art. 25.2 e nei limiti della delega.

27.3 La rappresentanza sociale spetta anche ai direttori, ai direttori generali, agli institori ed ai procuratori di cui al precedente art.25) nei limiti dei poteri determinati dall'Organo amministrativo nell'atto di nomina.

Titolo VI. Controllo

Art. 28. Controllo individuale del socio.

28.1 I soci che non partecipano all'amministrazione hanno diritto di avere dagli amministratori notizie sullo svolgimento degli affari sociali e di consultare, anche tramite professionisti di loro fiducia, i libri sociali ed i documenti relativi all'amministrazione.

28.2 Per la consultazione dei libri sociali e dei documenti relativi all'amministrazione, da effettuarsi presso la sede sociale, i soci che ne hanno diritto, dovranno farne richiesta scritta agli amministratori mediante lettera raccomandata da inviarsi almeno 8 (otto) giorni prima del giorno e dei giorni prescelti (esclusi festivi e prefestivi), indicando l'ora dell'accesso o degli accessi e la loro ragionevole durata, nell'ambito delle ore lavorative, ed indicando altresì le generalità del professionista eventualmente incaricato della consultazione.

28.3 Tutti i costi relativi all'esercizio del diritto di ispezione e di controllo rimarranno ad esclusivo carico del socio richiedente.

Art. 29. Organo di controllo.

29.1 La società può nominare un Collegio Sindacale e/o un Revisore o una società di Revisione.

29.2 La nomina di un Collegio Sindacale è obbligatoria nei casi previsti dall'art.2477 secondo e terzo comma Codice Civile.

Art. 30. Composizione e Competenze del collegio sindacale.

30.1 Il Collegio Sindacale si compone di tre o cinque membri effettivi e di due supplenti, nominati dai soci. Il Presidente del Collegio Sindacale è nominato dai soci, con la decisione di nomina del collegio stesso.

Art. 31. Revisione contabile.

31.1 Il controllo contabile sulla società è esercitato dal Collegio Sindacale, secondo le disposizioni in tema di società per azioni (artt.2397 e ss. c.c.).

Titolo VII. Esercizi sociali

Art. 32. Esercizi sociali, bilancio e distribuzione degli utili.

32.1 Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentun) dicembre di ogni anno.

32.2 Alla chiusura di ciascun esercizio sociale l'organo amministrativo provvede a redigere il progetto del bilancio di esercizio ed alle conseguenti formalità.

32.3 Il bilancio deve essere approvato dai soci, con decisione da adottarsi a sensi del precedente art.15), entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero entro 180 (centottanta) giorni alle condizioni previste dal secondo comma dell'art.2364 Codice Civile.

32.4 La decisione dei soci che approva il bilancio decide sulla distribuzione dagli utili.

Possono essere distribuiti esclusivamente gli utili realmente conseguiti e risultanti dal bilancio regolarmente approvato.

Se si verifica una perdita del capitale sociale, non può farsi luogo a distribuzione degli utili fine a che il capitale non sia reintegrato o ridotto in misura proporzionale.

32.5 Non è consentita la distribuzione di acconti sugli utili.

Titolo VIII. Scioglimento

Art. 33. Scioglimento e liquidazione.

33.1 Lo scioglimento volontario anticipato della società è deciso dai soci con deliberazione assembleare, ai sensi dell'art. 2479-bis Codice Civile, con le maggioranze previste per le modifiche del presente statuto.

33.2 Nel caso di cui sopra, nonché al verificarsi di una delle altre cause di scioglimento previste dall'art.2484 Codice Civile o da altre disposizioni di legge, l'assemblea dei soci, con apposita deliberazione da adottarsi sempre con le maggioranze previste per la modifica del presente statuto, stabilisce:

- il numero dei liquidatori e le regole di funzionamento del collegio in caso di pluralità di liquidatori;
- la nomina dei liquidatori, con indicazione di quelli cui spetta la rappresentanza della società;
- i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione;
- i poteri dei liquidatori.

In mancanza di alcuna disposizione in ordine ai poteri dei liquidatori si applica l'art.2489 Codice Civile.

33.3 La società, con decisione dei soci da adottarsi con deliberazione assembleare, ai sensi dell'art.2479-bis Codice Civile, con le maggioranze richieste per le modificazioni del presente statuto, può in ogni momento revocare lo stato di liquidazione, occorrendo previa eliminazione della causa di scioglimento. Ai soci che non abbiano consentito alla revoca spetta il diritto di recesso. La revoca ha effetto ai sensi dell'art.2487-ter secondo comma Codice Civile.

33.4 Le disposizioni sulle decisioni dei soci e sugli organi amministrativi e di controllo si applicano, in quanto compatibili, anche durante la liquidazione.

Titolo IX. Clausola compromissoria

Art. 34. Clausola compromissoria.

34.1 Le eventuali controversie che sorgessero fra i soci o fra i soci e la società, anche se promosse da amministratori e sindaci o revisore (se nominati) ovvero nei loro confronti e che abbiano per oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, saranno decise da un Collegio Arbitrale, composto di tre membri, tutti nominati, entro 30 (trenta) giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente, dal Presidente della C.C.I.A.A. del luogo in cui la società ha la sua sede legale, che provvedere anche a designare il Presidente dal Collegio stesso. Nel caso di mancata nomina nei termini, vi provvederà su istanza della parte più diligente, il presidente del Tribunale del luogo in cui la società ha la sua sede legale.

34.2 Il Collegio Arbitrale deciderà a maggioranza entro novanta giorni dalla costituzione, in modo irrituale, con dispensa da ogni formalità di procedura ed anche dall'obbligo del deposito del lodo.

Si applicano comunque le disposizioni di cui al D.lgs. 17 gennaio 2003 n°5.

34.3 Il Collegio Arbitrale stabilirà a chi farà carico o le eventuali modalità di ripartizione del costo dell'arbitrato.

34.4 Non possono essere oggetto di compromesso o di clausola compromissoria le controversie nelle quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero.

34.5 La soppressione e/o modifica della presente clausola compromissoria deve essere approvata con decisione dai soci che rappresentino almeno i 2/3 (due terzi) del capitale sociale. I soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi 90 (novanta) giorni, esercitare il diritto di recesso ai sensi del precedente art.12).

OPPURE

Tutte le controversie compromettibili in arbitri, che dovessero insorgere tra la società ed i soci, l'amministratore ed i liquidatori o fra tutti o alcuni di tali soggetti, circa la validità, l'efficacia, l'interpretazione e/o l'applicazione del presente contratto o in qualunque modo collegate al relativo rapporto sociale, saranno definite da un arbitro mediante ricorso alla procedura di arbitrato rituale e secondo diritto, che verrà interamente amministrata dalla Camera Arbitrale presso la C.C.I.A.A. del luogo ove ha sede legale la società, con applicazione del relativo regolamento di conciliazione e di arbitrato vigente al momento della proposizione dell'istanza di arbitrato.

Si applicano comunque le disposizioni di cui al decreto legislativo 17 gennaio 2003, n. 5.

Per le controversie non compromettibili in arbitri, il foro esclusivo sarà quello del luogo ove ha sede legale la società, salve le norme inderogabili in materia.

Titolo X. Disposizioni generali

Art. 35. Disposizioni Generali.

35.1 Le disposizioni del presente statuto si applicano anche nel caso in cui la società abbia un unico socio, se ed in quanto non presuppongano necessariamente una pluralità di soci e se ed in quanto compatibili con le vigenti norme di legge in tema di società unipersonale.

35.2 Per quanto non previsto nel presente statuto valgono le norme di legge in materia di società a responsabilità limitata ed ove queste non provvedano si applicano, in quanto compatibili, le norme in materia di società per azioni ed in subordine quelle delle società di persone.

Treizième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Giovanni FANTONI, né à Gemona del Friuli (UD), Italie, le 28 janvier 1956, demeurant au 3, via Giovanni Fantoni, I-33013 Gemona del Friuli (UD), code fiscal: FNT GNN 56A28 D962Z, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Giovanni FANTONI, prénommé, est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Udine ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au siège social de CF Corporate Services.

104472

Quinzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Udine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, S. BOULARD, M. MANFREDI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2012. LAC/2012/34328. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099032/655.

(120136182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 54.686.

La liste des signatures autorisées pour les opérations bancaires et les chèques postaux a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1^{er} août 2012.

Bâloise Vie Luxembourg S.A.

Daniel FRANK

Directeur

Référence de publication: 2012099045/14.

(120136526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Catamaran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 170.535.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Catamaran Corporation, a corporation incorporated under the laws of Yukon, Canada, having its office at 555 Industrial Drive, Milton, Ontario L9T 5E1, Canada, with business identification number 89755 7252 RC0001, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 23, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other

securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, parent companies, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Catamaran S.á r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or willful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters

covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Catamaran Corporation, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

* Mr. Mike Shapiro, born in Chicago, Illinois, the United States of America, on July 8th, 1970, with address at 2441 Warrenville Road, Ste 610, Lisle, Illinois, U.S.A. 60532.

- *Category B Managers:*

* Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22nd, 1961 with professional address at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

* Mr. Christophe Fender, born in Strasbourg, France, on July 10th, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Catamaran Corporation, une société constituée selon les lois de Yukon, Canada, ayant son adresse au 555 Industrial Drive, Milton, Ontario L9T 5E1, Canada, ayant le numéro d'identification 89755 7252 RC0001, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés mères, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Catamaran S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Catamaran Corporation, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars US (20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

* M. Mike Shapiro, né à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 8 juillet 1970, ayant son adresse professionnelle au 2441 Warrenville Road, Ste 610, Lisle, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, 60532.

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Christophe Fender, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 août 2012. Relation: ECH/2012/1288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099096/500.

(120136524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Cirque du Soleil i.i.i., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.906.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 11 juillet 2012, que les actionnaires de la Société ont confirmé que la société Deloitte Audit ayant son siège social au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 a été nommée Commissaire de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

De plus, au cours de cette même assemblée, il a été décidé que le mandat de Deloitte Audit, Commissaire de la Société a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099099/17.

(120136474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Marint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012099509/13.

(120136738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Design Carrelages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.603.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2012

L'assemblée constate que les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes arrivent à échéance et décide de les renouveler:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Vincenzo LOVECE, né le 10.06.1981, demeurant 20, rue Jean Simon à L-3568 DUDELANGE est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Sebastiano LOVECE, né le 15.07.1954, demeurant 7, rue des Coquelicots à L-3453 DUDELANGE est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat de Monsieur Louis FARNETI, né le 06.08.1951, demeurant 41, rue Mathias Cungs à L-3446 DUDELANGE est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Vincenzo LOVECE, né le 10.06.1981, demeurant 20, rue Jean Simon à L-3568 DUDELANGE est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat de COMMISSAIRE AUX COMPTES de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., enregistrée au RCS sous le numéro B131410, avec siège social 44, rue Pasteur à L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099174/23.

(120136459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Hifi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 13.377.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2012:

- a renouvelé Monsieur Christophe LEVIE dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013;
- n'a pas renouvelé Monsieur Tonny VAN DOORSLAER dans son mandat d'administrateur de la société;
- n'a pas renouvelé Monsieur Simon DE WASSEIGE dans son mandat d'administrateur de la société;

- n'a pas renouvelé Monsieur Philippe Marie T. VLERICK dans son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société;

- a nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, Monsieur Stefaan DE CORTE, né le 1^{er} août 1962 à Gand (Belgique), demeurant à B-1430 Rebecq, Drève des Hêtres Rouges, Bierg 10, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013;

- a nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, la société T.C.L., ayant son siège social à B-9051 Gent (Afsnee), Goedingenstraat 24, dont le numéro d'entreprise est le 0433.015.027, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013. La société T.C.L. sera représentée par Monsieur Tonny VAN DOORSLAER, né le 1^{er} août 1951 à Baasrode (Belgique), demeurant à B-9230 Wetteren, 45 Duilhoekstraat;

- a renouvelé la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.501, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Le Conseil d'Administration du 6 juin 2012 qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, a décidé de nommer, en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, Monsieur Stefaan DE CORTE, né le 1^{er} août 1962 à Gand (Belgique), demeurant à B-1430 Rebecq, Drève des Hêtres Rouges, Bierg 10, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099352/31.

(120136456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

JER Adriana S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.613.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012099417/15.

(120136468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

LIBF (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 161.994.

—
Les comptes annuels sociaux de LIBF (I) S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 9 juillet 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Pour la société LIBF (I) S.à r.l.

Référence de publication: 2012099476/12.

(120136672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Maristeph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 47.971.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 juillet 2012

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est renouvelé pour une durée de six années.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PENNING, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est renouvelé pour une durée de six années.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur René MORIS, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, est renouvelé pour une durée de six années.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

4. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119162, est renouvelé pour une durée de six années.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012099510/27.

(120136422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

LMLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 138.543.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099482/11.

(120136570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Logistis Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme,
(anc. Logistis III Luxembourg Feeder S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.269.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012099483/11.

(120136237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Loisir & Bien Etre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.772.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099486/9.

(120136749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

LPIInvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 84.563.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012099487/10.

(120136607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

MGP Artemis S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2012099523/13.

(120136321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

LPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 133.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099488/9.

(120136545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

LUG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 124.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUG SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012099491/11.

(120136542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

LUXFINANCE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.535.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099494/9.

(120136757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Luxhorseracing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 70, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 148.812.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099495/10.

(120136277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juillet 2012.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA

Représentée par Weinberg Real Estate S.à r.l.

Représentée par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2012099790/15.

(120135789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Luxpan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099496/9.

(120136076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Manchester Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.964.

Les statuts coordonnés au 25 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012099500/11.

(120136513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Med TopCo B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099503/9.

(120136021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

MegaFon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.483.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012099505/10.

(120136015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Pizzeria-Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 155, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.990.

—
Extrait du contrat de cession d'actions

Il ressort du contrat de cession d'actions signé le 1^{er} Août 2012 entre Madame Campoy Pilar née à Grenade (Espagne) le 18 Avril 1952, demeurant à L-4391 Pontpierre, 18, rue de Luxembourg et monsieur Dominique Roux né le 14 Mars 1956 à F-Dijon demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 155 route de Thionville que Madame Campoy Pilar précitée a cédé à Monsieur Dominique Roux, précité, le 1^{er} Août 2012, 100 actions de la société Pizzeria-Lounge S.ar.l. ayant son siège social 155, route de Thionville L-2611 Luxembourg et étant enregistrée au RCLS sous le No: B161 990. Les 100 actions sont des actions ordinaires.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} Août 2012.

Madame Campoy Pilar.

Référence de publication: 2012099856/15.

(120136356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099507/10.

(120136445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Marni Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.458.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 juin 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gianni CASTIGLIONI
- Monsieur Christophe DERMINE
- Monsieur Jean HOFFMANN
- Monsieur Stéphane SABELLA

Le Réviseur d'entreprise agréé est DELOITTE AUDIT SARL

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012099511/18.

(120136391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

MATOSYS (machines, tools, & systems) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 67.686.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099513/9.

(120135791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

S.C.L. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 130.101.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 31 juillet 2012

Il résulte du Procès -Verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 31 juillet 2012 que:

- La démission de Monsieur Sandro Camilleri en tant qu'administrateur de catégorie A est acceptée avec effet rétroactif au 31 juillet 2012.

- Est nommé en tant que nouvel administrateur de catégorie A la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg n. B12551.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099639/17.

(120136187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

MB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.660.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012099514/10.

(120136018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 69.033.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 31 juillet 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 31 juillet 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Pour MCMS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012099515/21.

(120136350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Media Translations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 105.660.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099516/9.

(120136329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sogepetrol, Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Gruemmelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.276.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SOGEPETROL

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2012099709/14.

(120136781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Meditran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 156.995.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 juillet 2012

que:

1) les personnes suivantes sont nommées administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

- Monsieur Olivier DEDOBBELEER, employé privé, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Alexandre BARDOT, juriste, né le 7 octobre 1972 à Troyes (France), demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099517/19.

(120136463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Menuires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099518/10.

(120136226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sancar Property and Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.152.

Cession de parts sociales

En date du 27 juillet 2012, la société à responsabilité limitée Georges & associés S.à r.l., au capital social de 500.000 €, établie et ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, a cédé cinquante (50) parts sociales

qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée Sancar Property and Trading S.à r.l., au capital social de 12.394,68 €, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.152, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

à la société anonyme Projet Roumanie S.A., établie et ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.247.

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

- Projet Roumanie S.A.

ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1330 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 134.247

cinquante parts sociales 50

- Eagle Invest S.A.

ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1330 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 97.298

cinquante parts sociales 50

Total: cent parts sociales 100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Sancar Property and Trading S.à.r.l.

Référence de publication: 2012099680/33.

(120136453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Merit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099519/10.

(120136168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Meubles Moreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.871.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099520/10.

(120136272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Meubles Moreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.871.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099521/10.

(120136273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Meubles Moreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.871.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099522/10.

(120136274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Vimetis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.736.

EXTRAIT

En date du 30 juillet 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Marta Ventura, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012099772/14.

(120136303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mirabilis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 17, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 125.778.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012099526/10.

(120136605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mister Copy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.976.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012099527/13.

(120136955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Möbel O. Müller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 151.356.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099531/10.

(120136876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2012099546/13.

(120136683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mom Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 45.054.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MOM PARTICIPATIONS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2012099532/12.

(120135780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Monalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 127.839.

Résolution des Associés prise à Luxembourg en date du 24 mai 2012:

- L'Assemblée a accepté la démission de la gérante Mme Stéphanie Eppe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099533/10.

(120135876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Movale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012099535/11.

(120136361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mustang Boch, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012099540/12.

(120136775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

New Automotive s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 29, rue Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.532.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099555/9.

(120136244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg New Gulmar Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.060.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of June, before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg New Gulmar Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 162.060 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 22, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2105, page 100994 of September 9, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 133.551 and having a share capital amounting to EUR 470,150.- (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Cristiana SCHMIT, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal, delivered to her.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of the name of the Company from "OCM Luxembourg New Gulmar Holdings S.à r.l." to "Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l.";

2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1. above;

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "OCM Luxembourg New Gulmar Holdings S.à r.l." to "Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles). "

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'OCM Luxembourg New Gulmar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droits luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.060 et ayant un capital social s'élevant à EUR 12,500.- (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2105, page 100994 du 9 septembre 2011. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., société à responsabilité limitée de droits luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551 et ayant un capital social s'élevant à EUR 470,150.- (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Cristiana SCHMIT, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «OCM Luxembourg New Gulmar Holdings S.à r.l.» à «Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, de «OCM Luxembourg New Gulmar Holdings S.à r.l.» à «Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Iremis Luxembourg Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Cristiana SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2012. Relation GRE/2012/2319. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099564/105.

(120135883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mustang Frankfurt, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012099541/12.

(120136786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mustang Hat, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012099542/12.

(120136780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mustang REG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012099543/12.

(120136792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mustang ULM 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012099544/12.

(120136795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Mustang ULM 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012099545/12.

(120136801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.310.025,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099551/10.

(120136110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Netotel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099553/10.

(120136354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.
